

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 29      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni le lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, FIGUÈS Fatima,

Pouvoirs : de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à Philippe LABARDIN, de MARCHAND Jean-Pierre à Marie-Catherine BALLEREAU, de Fatima FIGUÈS à Sophie BORDERIE

-----  
**B.40**

### Démolition de l'îlot ESPIET

Par mesure de sécurité pour ses administrés et face à la menace que représente la vétusté du bâtiment dénommé « l'îlot Espiet » sise rue Fourton, la commune de Marmande a décidé de procéder à la démolition de cet immeuble.

Sont concernées les parcelles :

- ❖ EZ93 – 14, rue Fourton ► superficie bâtie = 130m<sup>2</sup>,
- ❖ EZ182 – 6, rue Fourton ► superficie bâtie = 60m<sup>2</sup> + 2 hangars respectivement de 220m<sup>2</sup> et 230m<sup>2</sup>.

Cette opération implique le dépôt et la signature de divers documents administratifs inhérents à ces travaux.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

**Autorise** Monsieur le MAIRE ou son représentant à déposer et signer tous les documents administratifs inhérents à la démolition du bâtiment dénommé « îlot Espiet » sise rue Fourton – 47200 MARMANDE.

**Précise** que la dépense est prévue au budget primitif 2019.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 26 mars 2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 2/04/2019  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 2/04/2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

